



Communiqué de presse

25 septembre 2022

Le comité valaisan opposé à l'initiative sur l'élevage intensif salue le net rejet de ce texte constitutionnel par le peuple et les cantons, tout particulièrement en Valais. Il est ravi que la majorité du peuple ait préféré ne pas mettre en danger la production animale indigène par des exigences exagérées.

Ce résultat montre que la législation suisse assure le bien-être des animaux et qu'il n'y a pas de raison de la durcir.

La Suisse est le seul pays qui a légiféré sur le nombre maximum de volailles, de porcs et de veaux autorisés par exploitation. La loi sur la protection des animaux figure parmi les plus strictes au monde. L'ordonnance sur la protection des animaux s'étale sur 190 pages, elle est adaptée en permanence. Des organismes de contrôle accrédités surveillent le respect des règles.

L'initiative aurait mis en danger notre sécurité alimentaire. Elle aurait entraîné de fait une augmentation des importations de produits d'origine animale. Ainsi, notre approvisionnement se serait déplacé à l'étranger, où les pratiques sont moins respectueuses des animaux. L'accroissement des importations couplé à une augmentation des transports aurait eu des effets négatifs sur l'environnement et le changement climatique.

Les personnes qui souhaitent acheter des aliments issus d'animaux détenus conformément aux directives de la production biologique peuvent déjà le faire. La viande bio, le lait bio, les œufs bio sont disponibles en suffisance sur le marché. Les agriculteurs sont prêts à développer les élevages bio si la demande des consommateurs progresse. Votre caddy est plus fort que votre bulletin de vote ! L'agriculture suisse s'est toujours adaptée aux desideratas de ses clients et elle répondra par une augmentation de la production sous label bio si c'est le souhait réel des consommatrices et des consommateurs.

Afin de renforcer encore la confiance entre producteur et consommateur, le comité valaisan opposé à l'initiative sur l'élevage intensif invite la population à (re)découvrir le monde agricole du XXI^{ème} siècle. Plusieurs occasions s'offrent à elle :

- Les exploitations agricoles s'ouvrent aux visiteurs chaque 1^{er} août pour un Brunch à la ferme. Cette manifestation liée à notre Fête nationale permet certes de goûter aux produits du terroir et aux spécialités culinaires élaborées par les familles paysannes. Elle est aussi un moment idéal pour discuter avec les exploitantes et exploitants, de les questionner sur la réalité de leur labeur et sur les pratiques agronomiques au champ et à l'étable ;
- Lors des journées Portes ouvertes à la ferme, les familles paysannes présentent au public leur métier en contact avec la nature, les animaux et les plantes. La prochaine édition de cette manifestation aura lieu en juin 2023.

Renseignements

Vincent Roten, membre du comité CVA, 079 623 68 31, vincent.roten@bluewin.ch

Pierre-Yves Felley, directeur CVA, 076 427 10 30, direction@agrivalais.ch